

ON S'ABONNE :

A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :

Un an..... 16 fr. Six mois..... 9 fr. Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :

Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES, 25 centimes la ligne

RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows: 14 Diman s Hilaire, 15 Lundi s P. et sMaur. Grézels, Montcabrier, Figeac, 16 Mardi s Marcel. Frayssinet le Gelat, Martel, 17 Mercr. s GANULP. év. Vayrac.

Départ des Correspondances

Table with columns: LUNAISONS. Rows: P. L. le 1, à 6 h. 57' du mat., D. Q. le 8, à 9 h 46' du soir, N. L. le 16, à 8 h 46' du soir, P. Q. le 23 à 9 h 3' du soir, P. L. le 30, à 8 h 38' du soir.

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DÉSIGNATION DES ROUTES, Arrivée des Correspondances, Distribution en ville. Rows: Assier, Lauzès, St.-Géry, Figeac, Livernon, Rodez, Cabrerets, Castelnaud, Gourdon, Catus, Sarlat, Gramat, St.-Céré, Souillac, Martel, Tulle, Aurillac, Figeac, Vayrac, Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelnaud, Cazals, Libos n° 1, Castelnaud, Duravel, Agen, Luzech, Puy-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot, Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue, Montauban, Caussade, Toulouse, Valence d'Agen, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

BOURSE DE PARIS.

Table with columns: Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows: Du 8 Janvier... 68 50, 97 90; Du 9... 68 32, 98 »; Du 10... 68 40, 97 15.

Cahors, le 10 Janvier 1866.

BULLETIN

Nous donnons plus loin des détails sur l'insurrection militaire qui vient d'éclater en Espagne. Le ministre O'Donnell a pris des mesures sévères pour rétablir l'ordre le plus promptement possible. Il vient donner aux Cortés l'assurance qu'il a la confiance que ces mesures seront complètement efficaces.

Le roi du Portugal a ouvert, le 2, les Chambres portugaises. Dans le discours royal, Sa Majesté a exprimé sa satisfaction de l'accueil qu'il lui a été fait dans les principales cours de l'Europe, et il a constaté l'excellence des relations existant entre le Portugal et les autres puissances.

Quelques journaux annoncent que l'évacuation des Etats pontificaux par les troupes françaises sera continuée dans le cours de janvier. Nous lisons dans nos correspondances que ces renseignements sont inexacts.

Le rapatriement du reste de notre corps d'occupation n'ayant plus aujourd'hui de caractère politique, c'est aux administrations de la guerre et de la marine qu'il appartient d'en fixer les délais d'ici au mois de décembre prochain. Or, il n'est pas probable que la saison d'hiver soit choisie pour opérer un second rapatriement, nous pouvons même ajouter qu'il n'aura pas lieu avant le mois de mai. Quant au troisième, il ne s'accomplira que dans les délais extrêmes prévus par la convention du 15 septembre.

On écrit d'Alger que le retour du maréchal de Mac-Mahon au siège de son gouvernement

est fixé au 12 de ce mois. On fonde de grandes espérances sur son dévouement aux intérêts de la colonie africaine.

Une correspondance de Mexico raconte ainsi les mesures prises par le maréchal Bazaine à l'égard du corps des zouaves qui s'était révolté à la Martinique : « A leur arrivée à Mexico, les zouaves ont été reçus sur la plaine qui fait face à la citadelle, par toute la garnison française formant un carré et les armes chargées. Une batterie se trouvait tournée de leur côté. Après les avoir fait mettre en ligne de bataille, le maréchal commande de mettre leurs armes en faisceaux, puis d'avancer de vingt pas. Pendant qu'ils exécutaient ce mouvement, deux compagnies s'avançaient derrière eux et se mettaient devant les faisceaux. Toute révolte devenait alors inutile ; ils étaient sans armes. La gendarmerie s'approcha et vingt-cinq d'entre eux furent enchaînés et conduits à la prison. Les autres habitent un ancien couvent, où ils attendent de passer devant un conseil de guerre. »

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Espagne.

Madrid, 6 janvier, midi.

Les avis officiels disent que le général Prim est en pleine retraite.

Aujourd'hui, au Sénat, le maréchal O'Donnell a déclaré que les circonstances étaient graves, qu'une vaste conspiration avait été ourdie; qu'elle avait des ramifications dans toute l'Espagne, mais que la tranquillité avait été troublée seulement à Aranjuez, Océana et Avila. Le maréchal espère que l'ordre pourra être rétabli et l'état de siège levé à Madrid d'ici à deux jours.

Les insurgés cherchent à se réfugier en Portugal. 3 % dette intérieure 36.50. 3 % de différée 33.50. Madrid, 7 janvier, 4 h. du soir.

Les insurgés, complètement découragés et avec leurs chevaux en très mauvais état, se trouvaient ce matin de bonne heure dans les environs de Daimiel (Nouvelle-Castille) où le marquis del Duero qui était déjà à Manzanarès, espérait les rencontrer aujourd'hui. Le général Zabala s'avançait aussi sur eux du côté de Madridejos.

effraie plus souvent qu'elle ne captive. Ce qu'un homme, et surtout un homme énergique et ferme, recherche et apprécie chez une femme, ne sont-ce pas les dons opposés à ceux qui le distinguent? Quand l'un des deux est la force, ne faut-il pas que l'autre soit la douceur et la grâce? Cette vérité n'a pas pour unique raison l'attrait du contraste, elle se fonde encore sur le besoin de se compléter, de se soutenir, de se modérer mutuellement. Bien mieux que la fougueuse Clotilde, la timide Blanche aurait convenu à Raymond.

Elle était maintenant marquise d'Armentière; l'heureux Octave l'emmenait en Suisse par les bords du Rhin. Dans sa joie de la posséder, de la nommer sa femme, il se montrait le plus enjoué, le plus prévenant, le plus amoureux des jeunes maris. Sa sollicitude pour la santé de Blanche, sa préoccupation pour lui épargner toute fatigue, toute incommodité pendant la route, ne se démentaient pas un instant. Elle lui en savait gré; elle s'épuisait même en efforts pour le payer de son dévouement par un air reconnaissant et satisfait. Mais elle luttait en vain contre un accablement moral et physique de plus en plus profond. La tristesse de son cœur n'avait d'égale que la faiblesse croissante de ses membres. Le voyage ne la distrairait pas; les objets nouveaux qui s'offraient chaque jour à sa vue la laissaient indifférente. Les beaux sites du bord du Rhin redoublaient sa mélancolie.

Le marquis voyait bien qu'elle souffrait; il en était sincèrement affligé; il eût donné de grand cœur la meilleure part de sa santé à lui pour rendre un peu de couleur aux joues pâles de sa chère Blanche, un

Des groupes de trainards, insurgés se présentent aux autorités des villages.

La tranquillité est parfaite partout.

Madrid, 7 janvier, 8 h. du soir.

On reçoit des nouvelles de toutes les provinces. La tranquillité règne partout.

Le capitaine-général d'Aragon, croyant que les forces insurgées de Prim marcheraient sur Saragosse a déclaré cette ville en état de siège; mais, ni avant ni après cette mesure, on n'a eu la moindre crainte de voir l'ordre compromis dans cette ville.

L'aspect de Madrid est le même que d'habitude il y a foule dans les promenades et les théâtres.

Madrid, 7 janvier, 10 h. soir.

D'après les dernières nouvelles reçues aujourd'hui, Prim se trouvait à Villarubia de los-Ojos-de-Guadiana. Ses forces étaient en très mauvais état. Il ne trouvait nulle part accueil ni sympathies.

Le marquis del Duero a occupé Daimiel et rejette Prim sur Zalaba qui est à Madridejos.

On croit que Prim licenciera sa troupe pour tâcher de s'enfuir et de gagner la frontière de Portugal.

Voici les projets de loi qui, de la session dernière, ont été reportés à la session de 1866, dont l'ouverture vient d'être fixée au 22 de ce mois:

Projets de loi à l'état de rapport.

Projet de loi portant règlement du budget de l'exercice de 1862.

Projet de loi approuvant l'article 1er d'une convention passée entre le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, au nom de l'Etat, et la Compagnie du chemin de fer du Nord.

Projet de loi relatif à la marine marchande.

Projet de loi portant institution d'un prix de 50,000 fr. pour une nouvelle application économique de la pile de Volta.

Projets qui n'ont pas encore été l'objet de rapports.

Projet de loi portant abrogation des dispositions de la loi du 24 avril 1840, relative à l'établissement des forges, fourneaux et usines, et aux droits établis à leur profit sur les minières du voisinage.

Projet de loi sur les droits d'enregistrement.

Projet de loi concernant les contributions spéciales destinées à subvenir aux dépenses annuelles des chambres et bourses de commerce.

Projet de loi relatif à la contrainte par corps.

Projet de loi concernant les conseils généraux.

Projet de loi concernant les conseils municipaux.

Projet de loi concernant les crimes, les délits et les contraventions commis à l'étranger.

Projet de loi relatif aux sociétés.

Projet de loi autorisant l'acceptation de l'offre faite par la société anonyme des immeubles de Deauville d'avancer à l'Etat une somme de 4 million 400,000

peu de gaieté à son sourire. Mais il ne soupçonnait point que cet état pût devenir grave; l'inquiétude ne s'ajoutait pas encore à son chagrin.

A Lausanne, Blanche proposa de louer un chalet au bord du lac pour y passer une partie de l'été. Elle préférait, disait-elle, le repos de cette charmante retraite à la vie nomade. C'était la première fois qu'elle exprimait une opinion, qu'elle manifestait un désir. Octave se crut aimé; n'est-ce pas, en effet, un signe d'amour que le besoin de solitude à deux? Hélas! s'il avait su que Blanche ne se sentait plus la force de supporter les fatigues du voyage! Mais elle n'en disait rien, la douce victime résignée. Elle souriait aux arrangements de son mari pour lui rendre agréable le séjour de Lausanne. Toujours contente, elle n'avait que des éloges et des remerciements à l'adresse du marquis. Elle les lui prodiguait avec une grâce et une délicatesse infinies. Cependant il les trouvait froids; il eût préféré à toutes ces paroles flatteuses, que le devoir semblait arracher à Blanche, un seul mot d'amour, un éclair de joie, une caresse spontanée. Cette langueur dont elle ne parvenait pas à triompher, malgré tout son courage, le plongeait bientôt dans l'humeur la plus sombre. Pour lui, ennemi par tempérament de tout spectacle triste ou même sérieux, c'était un supplice réel que la vue de ce visage abattu, de ce regard voilé, de ce sourire presque douloureux. Ils n'étaient pas de huit jours à Lausanne qu'il avait compris son erreur et dit adieu à son illusion d'un moment. « Je ne suis pas aimé, je ne le serai jamais! » pensait-il avec désespoir. Et il s'irritait de son impuissance, et la jalousie, quelque temps étouffée, lui

fr. destinée à être affectée aux travaux d'amélioration du port de Trouville (Calvados).

Projet de loi concernant les usages commerciaux.

Projet de loi relatif aux travaux extraordinaires.

Projet de loi relatif à l'enseignement primaire.

Projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1863.

Projet de loi relatif aux courtiers de marchandises.

Projet de loi relatif aux douanes.

Deux projets de loi, l'un d'intérêt secondaire, l'autre d'intérêt local, ont été reportés également à la prochaine session.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Revue des Journaux

LE RAPPORT DE M. FOULD.

On lit dans le Courrier du Pas-de-Calais :

Le rapport de M. Fould, que nous publions plus loin d'après le Moniteur, sera lu avec une vive satisfaction par tous ceux qui savent combien une bonne situation financière ajoute à la force d'un gouvernement et à la sécurité des affaires.... Pour apprécier l'importance des résultats obtenus, il faut se rappeler qu'en 1860 et 1861 le déficit du budget avait dépassé 150 millions et que la dette flottante s'était élevée au-delà d'un milliard. Quatre années d'efforts persévérants nous ont ramenés à cet équilibre si souvent et si vainement réclamé par le Corps législatif et ont réduit la dette flottante à ce chiffre minimum qui résulte de l'obligation où est le Trésor de recevoir en dépôt et d'employer les fonds des communes et des caisses d'épargne.

Si l'exercice 1864 ne s'est pas soldé en équilibre, s'il présente provisoirement un excédant de dépenses d'environ 50 millions qui se réduira de tous les crédits demeurés sans emploi, il en faut chercher la cause dans l'ajournement de certaines aliénations de terrains domaniaux et surtout dans la législation des sucres qui a accordé plusieurs mois de crédit aux raffineurs. Par suite de cette disposition, des droits qui auraient dû être acquittés en 1864, ne l'ont été qu'en 1865; et comme le même fait se reproduit tous les ans, le Trésor ne rentrera dans les 34 millions qu'il a manqué à recevoir en 1864, que quand le crédit dont jouissent les raffineurs pour l'acquittement des droits leur aura été retiré.

Si l'on tient compte de ce fait, on devra reconnaître que l'exercice 1864 s'est approché autant que possible de l'équilibre. L'exercice 1865 a complètement réalisé ce résultat désirable. Nous touchons aux derniers jours de l'année, on peut donc déjà évaluer avec une suffisante précision le produit définitif des recettes. Grâce à la disparition de la crise qui avait affecté les derniers mois de 1864, le revenu public a retrouvé toute son élasticité, la prospérité de nos grandes industries et spécialement de l'industrie sucrière a justifié les calculs du Ministre des finances; et l'on a désormais la certitude que les recettes de 1865 couvriront et au-delà les dépenses,

versait de nouveau tous ces poisons dans le cœur. Ils ne parlaient jamais de Raymond. Mais Octave frémissait de rage à voir la main de Blanche trembler quand elle déplaçait un journal et ses regards chercher, à la fois avides et anxieux, les nouvelles du théâtre de la guerre. Un soir, elle parcourait, toute palpitante, la liste des officiers tués à Montebello. Elle ne se croyait pas observée; elle l'était pourtant. Son mari venait d'entrer sans qu'elle l'aperçût, et il suivait avec colère sur son expressive physionomie les mouvements de son âme. Enfin, n'y tenant plus, il dit tout à coup :

« Blanche ! »

Elle trahissait et leva la tête. Malheureusement cette rougeur, si prompte chez elle à naître et à s'effacer, envahissait déjà ses joues et lui donnait l'apparence d'une coupable.

« Voulez-vous faire une promenade au bord du lac? La soirée est délicieuse » poursuivit-il affectant l'air aisé, mais d'une voix dont Blanche remarqua avec surprise la profonde altération.

« Volontiers » répondit-elle.

Il sonna, demanda un châle et s'approcha de sa femme pour le lui jeter sur les épaules.

« Accordez-moi deux minutes, je vous en prie mon ami, dit Blanche, qui avait repris sa lecture.

« Le journal vous intéresse donc beaucoup? demanda-t-il d'un ton piqué.

« Oui, répliqua-t-elle doucement. C'est le récit de la bataille de Montebello. Pourquoi faut-il qu'on ne puisse jamais se réjouir d'une victoire sans avoir à déplorer l'effusion du sang. Celle-ci a coûté, entre autres, un grand nombre d'officiers supérieurs,

RAYMOND D'ARMENTIÈRE

PAR

LA VICOMTESSE DE LERCHY

Suite du chapitre XVI.

Clotilde s'en aperçut avec un amer dépit. Mais autre chose encore la froissa dans cette lettre. Sans ostentation et comme involontairement, le jeune officier y trahissait le réveil d'instincts tout différents de l'amour. La passion de la gloire, l'enthousiasme pour la cause italienne éclataient dans les termes les plus simples, les plus vrais et les plus chaleureux tout ensemble.

« Je suis jalouse de l'Italie, je suis jalouse de vos soldats et de votre épée; ils me font concurrence dans votre cœur » lui répondit-elle le jour-même dans une lettre vibrante d'émotion, singulier mélange de tendresse et de colère. Elle avait bien, celle-là, le véritable accent de la passion, mais de cette passion brûlante et presque sauvage qui étonne, qui

elles que les a établies le budget rectificatif voté par la Chambre dans la session dernière.

Tout autorise à croire qu'il en sera de même en 1866, à moins que les événements indépendants du pouvoir de l'homme et que rien ne fait prévoir, l'impérieuse des saisons ou une crise commerciale, ne viennent atteindre quelque branche importante du revenu et n'en abaissent le produit au-dessous du niveau des années précédentes. Quant aux dépenses, elles sont évaluées avec une précision de plus en plus rigoureuse. La suppression des crédits extraordinaires et la dotation plus large qui a été attribuée à tous les services importants tendent à réduire de plus en plus la part de l'imprévu. C'est ainsi que le budget rectificatif, destiné à pourvoir au commencement de chaque année aux dépenses qui n'ont pu être prévues, un an à l'avance, lors du vote du budget général, est descendu d'année en année du chiffre de 231 millions à celui de 82 millions. C'est une preuve manifeste que les évaluations de dépenses se rapprochent de plus en plus de la réalité.

Ce sont là des résultats fort satisfaisants mais dont l'importance s'efface devant la réforme que M. Fould a introduite dans le budget de 1867. Pour que notre situation financière ne laissât prise à aucune critique, il aurait fallu que dans le budget de 1866, les recettes ordinaires couvrirent la totalité des dépenses ordinaires et, en outre, laissassent disponible une somme de 127 millions qui aurait dû être appliquée, depuis la loi sur l'amortissement, au rachat de la dette publique. Or, les recettes de 1866 ne dépasseront les dépenses que de 95 millions; d'où il suit que 32 millions, que l'amortissement aurait droit de réclamer, seront encore employés à équilibrer les recettes et les dépenses.

Grâce aux réductions de dépenses dont le Ministre des finances a donné l'exemple et que ses collègues ont imitées, chacun dans son département, une économie d'une trentaine de millions se trouvera réalisée en 1867. Non seulement les recettes couvriront les dépenses, mais elles les dépasseront, de façon à laisser disponible la dotation tout entière de l'amortissement. Que fallait-il faire de cette dotation? L'observation rigoureuse de la légalité commanderait de l'appliquer au rachat de la dette; mais alors il faudrait suspendre tous les travaux publics dont l'exécution n'a été poursuivie, dans ces dernières années, qu'à l'aide de la partie disponible de cette dotation. Ni la chambre, ni le pays, ne se résoudraient certainement à un pareil sacrifice.

Fallait-il, cependant, se borner à persévérer dans une conduite dont on pouvait contester la légalité? Les votes réitérés du Corps législatif ne laissent aucun doute, que si le pays avait à choisir entre la suppression de grands travaux d'utilité publique et la suppression de l'amortissement, il se prononcerait sans hésitation pour cette dernière alternative. Mais rien n'obligeait à poser ainsi la question. L'amortissement est un droit des créanciers de l'Etat; de plus, contenu dans de certaines limites, il est une excellente chose. L'amortissement n'avait contre lui que son exagération; il était chimérique de vouloir éteindre la dette publique en une trentaine d'années; il était déraisonnable de demander au pays de prélever sur les dépenses utiles, pour l'amortissement, une somme qui, dans trois ou quatre ans, aurait dépassé 200 millions. C'était le mettre dans la nécessité de emprunter pour exécuter les travaux publics, et de rouvrir d'une main les trous qu'il bouchait de l'autre.

Ne valait-il pas mieux ramener l'amortissement à des proportions raisonnables et faire deux parts de sa dotation? La plus considérable serait consacrée à l'exécution des grands travaux; l'autre serait appliquée tous les ans au rachat effectif d'une portion de la dette. On rentrerait du même coup dans la régularité et la sincérité. Tel est l'objet d'une loi qui réorganise l'amortissement et qui est soumise, en ce moment, à l'examen du Conseil d'Etat. De l'adoption de cette loi dépend toute l'économie du budget de 1867 qui présentera ce triple caractère: d'un équilibre réel entre les recettes et les dépenses, d'une dotation considérable pour les travaux utiles, enfin de l'établissement d'un amortissement effectif, qui, sans peser sur nos finances, soutiendra le cours des fonds publics et fortifiera le crédit de l'Etat par la réduction graduelle de la dette.

Ainsi se trouvent réalisées les réformes que tous les bons esprits souhaitaient dans les finances. Leur accomplissement fait honneur au ministre qui les a poursuivies sans relâche et est un nouveau titre de gloire pour le souverain qui a tant fait pour la grandeur et la prospérité du pays. A. TIERNY.

Sous ce titre « La France pendant l'année 1865 » M. Paulin Limayrac publie,

à la France.

— Ah! je comprends: il y en avait peut-être parmi eux qui étaient de vos amis.

— Qui de nous, reprit-elle avec un accent de reproche, n'a dans l'armée des amis ou des parents pour lesquels il tremble? »

Octave rougit à son tour, et balbutia, tout confus, le nom de son frère. Blanche ne l'avait pas rencontré dans la liste; elle respira plus à l'aise. Une seconde après, une exclamation lui échappa:

« M. le duc est nommé lieutenant-colonel et officier de la Légion d'honneur. Il n'a qu'une légère blessure. »

Et elle se leva souriante, se laissa mettre son chapeau et prit le bras de son mari. A la promenade, elle fut plus gaie qu'à l'habitude; Octave, au contraire, avait bien de la peine à ne pas être plus sombre.

Ces nouvelles, accueillies à Lausanne avec tant d'émotion, n'en causèrent pas moins à Paris. Elles y furent apportées par deux lettres de Raymond, l'une à sa mère, l'autre à M^{lle} Ernevile. Clotilde eut tout à tour, en lisant celle qui lui était adressée, des tressaillements de joie et d'orgueil, des larmes de dépit et des serremments de cœur de la plus horrible angoisse. Le duc parlait de ses compagnons morts sur le champ de bataille avec une admiration où perçait l'envie. Il semblait regretter de n'avoir point partagé leur sort. Du retour en France, du revoir, pas un mot. On eût dit qu'il n'aspirait qu'à se faire tuer. Clotilde en fut froissée autant qu'elle en fut inquiète, et sa tristesse redoubla.

dans le *Constitutionnel*, un article revu. Son but est de démontrer que « si l'année qui vient de finir n'est point de celles qui entrent dans l'histoire en conquérantes, il n'en est pas moins vrai que l'année 1865 a été une période de sérieux efforts en vue de la prospérité et de la grandeur du pays, et l'application, tant au dehors qu'au dedans, des principes de droit et de justice qui sont la règle invariable de tous les actes du gouvernement impérial. »

M. Vignault, publiciste du *Monde*, s'exprime ainsi, parlant de l'insurrection espagnole:

« Le succès de l'insurrection actuelle n'est pas probable; mais elle est grave comme symptôme: elle prouve l'existence permanente d'une agitation dont ces *pronunciamientos* sont le signe visible. Un gouvernement ne pourrait résister à ce travail souterrain que par l'affirmation nette et énergique des principes conservateurs; mais il se perd s'il s'essouffle à courir après les idées subversives, sous le prétexte de donner satisfaction à l'opinion publique. Le gouvernement espagnol joue ce jeu: chaque concession qu'il fait est une pierre de moins à sa base, et il n'a pas même la triste satisfaction d'obtenir un éloge de ceux auxquels il se sacrifie. »

Le *Journal des Débats* croit entrevoir dans les diverses circonstances qui accompagnent le mouvement militaire, qui a éclaté en Espagne, plus que le caractère d'une simple échauffourée:

« Tout semble indiquer qu'il s'agit d'une véritable levée de bonniers progressistes. Le général Prim, qui s'est mis à la tête des régiments insurgés, est, en effet, un des chefs les plus accrédités de ce parti, et il est naturel de penser qu'un homme de cette importance n'aurait point pris part à l'insurrection sans être assuré d'avance qu'il serait suivi et soutenu. »

Dans sa polémique avec l'*Union le Siècle*, repousse le reproche qui le représente comme assiéger par les fantômes du passé. Toutefois si jamais il n'a appréhendé une victoire sérieuse des doctrines surannées, il ne lui semble pas inutile de signaler la marche de leurs défenseurs.

On lit dans l'*Epoque*, sous la signature de M. Pessard:

« Le doute n'est plus permis. Trompeuses étaient les nouvelles rassurantes données par les feuilles officielles madrilenas, feinte était la confiance qu'affectait le cabinet espagnol. De faute en faute, les conseillers de la reine en sont arrivés à compromettre définitivement la couronne d'Isabelle. Encore une fois, la force va décider des destinées du peuple espagnol ce que le général Prim tente aujourd'hui, le maréchal O'Donnell ne l'a-t-il pas fait avec succès? Quel bienfait l'Espagne a-t-elle retiré du *pronunciamiento* du duc de Tétouan? » L'*Epoque* termine en reprochant, et avec raison, au parti progressiste de ne pas avoir eu recours aux armes légales que lui offre le scrutin électoral, au lieu de faire appel à la violence, donnant ainsi un exemple que les gouvernants ne sont que trop disposés à suivre.

Le *Temps* croit devoir constater, sous la signature de M. Gustave Isambert, que l'insurrection actuelle a un caractère plus grave que celui d'une compétition armée en vue du ministère. « Il est peu douteux que le général Prim ne joue cette fois sa tête contre le trône d'Isabelle. Le nom d'Espartero est remis en

avant, il est vrai, et il est très probable qu'Espartero, pour son compte, serait assez disposé, encore une fois, à accepter des compensations; mais le pourrait-il, c'est là la question. Si l'agitation progressiste triomphait les armes à la main les ambitions de tel ou tel chef auraient bien de la peine à se substituer à la logique du programme commun. »

Pour extrait: A. LAYTOU.

Insurrection Militaire en Espagne.

La France reçoit de son correspondant de Madrid la lettre suivante:

Madrid, 4 janvier.

Un soulèvement militaire dans un sens progressiste, vient d'éclater.

Depuis quelques jours, à en juger par l'état des esprits et par les mesures qu'avait prises le gouvernement, l'on s'attendait à des événements plus ou moins graves.

Le discours de la reine, à l'ouverture des Cortès, n'avait pas produit une impression favorable sur l'opinion. On le trouvait pâle, indécis, incomplet. La situation semblait à tous les esprits impartiaux réclamer un programme précis et radical. On s'attendait à autre chose qu'à des demi-mesures, les seules que puissent faire prévoir les phrases du message royal où l'on cherche une portée politique.

Le fâcheux effet produit par ce document a contribué à causer de plus en plus, au sein des *unionistes*, la dissidence que je vous indiquais dans ma dernière lettre. Les hommes jeunes de ce parti ne se résignent plus à rester plus longtemps dans le *status quo*.

Cette fraction de l'*unionisme* que l'on désigne sous le nom d'*ardiente*, se montre très excitée contre le gouvernement et contre la majorité du Congrès. Elle veut agir au lieu d'employer en longues et vaines discussions théoriques les séances parlementaires.

Le Sénat lui-même se montre animé de tendances sinon hostiles, du moins peu sympathiques. Il a fallu exercer sur un certain nombre de ses membres influents, une pression très-vive pour ne pas subir quelque échec caractérisé dans les premières nominations des bureaux. On est allé jusqu'à parler d'une nouvelle promotion sénatoriale pour modifier la majorité, mais on doute que le cabinet actuel recoure à ce moyen extrême, qui a rendu si impopulaire le ministère Narvaez.

C'est dans ces conditions difficiles, que divers faits ont révélé au public les préoccupations du gouvernement et l'imminence d'événements beaucoup plus graves.

Sous prétexte de changements de garnison, on a éloigné un certain nombre de généraux et de chefs militaires appartenant aux partis avancés. Les généraux atteints par ces mesures, qui ont été considérées par le public comme un véritable ostracisme, sont MM. Contreras, Priadi, Nourilas, et, avec eux, le colonel comte de Cuba.

En même temps on a inauguré contre la presse un système de nouvelles rigueurs et de mesures restrictives, qui trahissent les inquiétudes du pouvoir.

Néanmoins on n'avait rien fait encore contre le général Prim, regardé comme l'âme des complots contre lesquels on se prémuaisait.

Ce qui s'était passé à l'arrivée du roi et de la reine de Portugal, n'avait pas été non plus sans signification. Les progressistes et les démocrates, malgré leurs divisions si connues, avaient tenté une manifestation en faveur de Leurs Majestés Portugaises, afin d'établir ainsi un contraste avec la froideur qui a accueilli la reine Isabelle, lors de l'ouverture des Cortès.

Cette situation a paru favorable à ceux qui rêvent une révolution, et le soulèvement militaire que je vous ai signalé au début de cette lettre a été provoqué aussitôt.

Deux régiments de cavalerie cantonnés à Ocaña et Aranjuez, se sont insurgés, sous les ordres d'un des chefs d'escadron nommé Bastos. Un bataillon d'infanterie en garnison à Avila, a secondé le mouvement à la tête duquel s'est mis le général Prim. On croit que les révoltés ont des intelligences dans plusieurs villes importantes.

Par suite de ces événements, on a proclamé à Madrid la loi martiale, et l'on a adopté plusieurs précautions militaires. Le général Zavala, ministre de la marine, est parti hier à la tête d'une colonne à la poursuite des insurgés, dont on ignore le cri de guerre jusqu'à présent. L'esprit de la garnison de Madrid

Mais ils ne durèrent qu'un moment. L'état de Blanche vint l'en distraire aussitôt. Inquiet, jaloux, alarmé et irrité à la fois, il s'approcha, dans une extrême agitation, du lit où l'on avait déposé la marquis. Elle commençait à se mouvoir faiblement et à rouvrir les yeux. Octave, maîtrisant son émotion, lui parla avec douceur. Elle le regarda un instant, d'un air indécis comme pour chercher à se rendre compte de ce qui se passait et à rappeler ses souvenirs. Puis elle fit signe qu'on éloignât sa femme de chambre, et, restée seule avec son mari, elle fondit en larmes.

Octave lui prit les mains et pleura d'abord avec elle. Ce tribut payé à la mémoire de son frère, il essaya de la consoler, peut-être aussi de la sonder, en lui disant:

« Qui sait, ma chère Blanche, si nous n'avons pas tort de nous affliger de cette perte? Dans ces derniers temps, Raymond ne semblait pas heureux. L'aurait-il jamais été? La mort est parfois une délivrance. »

— Et votre mère, Octave? demanda-t-elle en arrêtant sur lui ses yeux humides... Il faut que nous partions, dès aujourd'hui. J'ai hâte de me retrouver auprès d'elle. »

« Qui! » pensa-t-il avec amertume; « afin sans doute de pleurer plus librement, de s'abandonner sans contrainte à une douleur que, devant moi, l'on se croirait peut-être obligée de contenir. »

Blanche attendait sa réponse et regardait avec surprise ses sourcils froncés.

« Eh bien, mon ami? demanda-t-elle enfin d'une voix timide. Partons-nous? »

est, en somme, assez satisfaisant. L'influence personnelle du maréchal O'Donnell, sa présence d'esprit et la considération dont il est entouré dans l'armée, ont contribué jusqu'à présent, à retenir les troupes dans le sentiment de leur devoir.

Madrid ne semble pas ému de ces événements; la ville est tranquille. La circulation des journaux de l'opposition a été arrêtée. Tous les cercles ont été fermés. Les théâtres cependant restent ouverts.

On ne peut pas prévoir jusqu'à présent l'issue de cette insurrection; je m'abstiens de tout commentaire. Je me bornerai seulement à déplorer des faits de cette nature, qui nous reportent aux mauvais jours et aux fatales traditions de l'Espagne, et viennent ajouter encore aux difficultés de toutes sortes qui nous entourent.

Les Chambres se sont déclarées en séance permanente, pour arriver à leur constitution définitive. Les élections de 180 députés ayant été reconnues valides, aujourd'hui même aura lieu au Congrès la nomination des bureaux.

Le ministre de l'intérieur a fait part hier aux Cortès de la situation, ajoutant que le gouvernement avait la conviction que l'ordre serait promptement rétabli.

Il faut citer dans cette séance, un incident qui montre la vivacité et l'excitation des esprits. Le ministre ayant qualifié les insurgés de « factieux » M. Figueroa, membre de l'opposition progressiste, a protesté contre cette parole, en rappelant au cabinet, ce qui est malheureusement vrai en Espagne pour la plupart des partis et de leurs chefs, que c'est par des moyens semblables qu'il est arrivé au pouvoir en 1854, et que les ambitieux d'aujourd'hui ne suivent que l'exemple si souvent donné auparavant.

Il y a néanmoins, pour être juste, cette différence entre la révolte actuelle et les événements de 1854, qu'aujourd'hui le programme du général Prim et du parti dont il est le chef ne tend à rien moins qu'à une révolution radicale, où la royauté d'Isabelle est en jeu, tandis qu'en 1854, il ne s'agissait que d'une modification libérale dans la direction de la politique intérieure.

Je vous répète qu'il est impossible de prévoir quelles peuvent être les chances de l'insurrection. De la part de Prim, c'est un coup d'audace où il joue sa tête et, pour le tenter, il faut qu'il ait eu la conviction d'entraîner avec lui une partie de l'armée et les principaux chefs du mouvement. Mais je crois que O'Donnell, informé à temps, a pris ses précautions et qu'il est en mesure de dominer les événements et de réduire les insurgés à l'impuissance.

Cependant, quelle que soit l'issue de ce soulèvement, il est un nouveau symptôme de la situation générale, et il importe que, s'il est réprimé, le cabinet de Madrid ne s'endorme pas dans une fausse sécurité après avoir remporté la victoire.

Vaincre une insurrection, c'est l'œuvre de la force; mais il y a en Espagne autre chose à faire qu'à défendre le pouvoir, il faut le consolider par une politique libérale, par de sages réformes, par l'ordre dans les finances publiques, par la satisfaction de toutes les idées justes et progressives et par le développement de la prospérité générale. On peut bien triompher des partis sur un champ de bataille, il vaut mieux les désarmer en réalisant toutes les améliorations pratiques et en leur enlevant devant l'opinion le mérite de représenter seuls le progrès et la liberté. C. PEREZ.

Nouvelles du jour

Le maréchal de Mac-Mahon est parti pour Marseille où il s'embarquera aujourd'hui, mercredi, à destination d'Alger.

Le premier des quatre bals du ministre de la guerre aura lieu vendredi prochain, 12 janvier.

La Société algérienne est définitivement constituée; elle a pour directeurs MM. Talahot et Frémy. Les ingénieurs de la Compagnie sont convoqués pour le 15 du mois courant, à Alger, dans le but de soumettre au gouverneur-général leurs plans sur les travaux à exécuter dans la colonie.

Il s'organise à Paris sous les auspices de l'ambassade autrichienne, un comité d'émigration pour le Mexique. Les conditions offertes aux

— Malade comme vous l'êtes, Blanche! Ce serait bien imprudent.

— Oh! dit-elle avec un faible sourire — et une légère teinte de rose colora ses joues — je serai bientôt remise de cette secousse; l'état général de ma santé est meilleur qu'à notre arrivée ici.

— C'est que le repos et l'air de Lausanne vous sont salutaires. Ne laissons pas la cure à mi-chemin: votre santé avant tout, ma chère Blanche.

— Non, avant tout, ceux que nous aimons et ceux qui souffrent; à ce double titre, notre mère...

— Vous avez donc bien grand besoin de parler de lui? interrompit-il impétueusement.

Elle répondit par un regard plein de surprise et de candeur qui fit rougir le marquis. Mais il était trop tard pour reprendre ses imprudentes paroles. Après un instant de silence, Blanche dit avec l'accent du reproche d'une profonde tristesse:

« Octave, comment ce peut-il que vous soyez jaloux de votre frère jusque dans sa tombe? »

— Eh bien, oui! s'écria-t-il ne se contenant plus, j'en suis jaloux, car je vous aime éperdument, follement. Voilà pourquoi la moindre part de votre affection accordée à un autre me semble un vol à mon préjudice. Voilà pourquoi je suis révolté de vous voir conserver une prédilection aveugle pour ce Raymond qui n'a pas su apprécier la valeur du présent qu'on voulait lui faire et qui n'a jamais causé que du chagrin à sa famille.

(La suite au prochain numéro.)

cultivateurs français sont très belles : transport gratuit pour eux et leurs familles ; concession de vingt arpents de terre arable, exemption d'impôt pendant 10 ans, ainsi que du recrutement militaire. Les agents mexicains sont également chargés d'enrôler des travailleurs pour les mines de la Sonora.

L'Académie des sciences vient de recevoir de M. Plumet, rentier à Paris, un don de 80,000 francs pour fonder un prix annuel en faveur de la découverte la plus utile à la classe ouvrière.

Le père Hyacinthe a terminé, hier, ses conférences à Notre-Dame. On remarquait dans l'auditoire le nouveau président du Corps législatif, M. Walewski, assis à la droite de Mgr. l'archevêque de Paris, des députés, des sénateurs, parmi lesquels M. de Laguéronnière et un grand nombre d'autres personnes de distinction. Après les dernières paroles de l'orateur catholique, Mgr. Darboy a résumé dans une allocution énergique et colorée, l'ensemble des conférences qui ont excité à un si haut degré l'attention générale.

Bourse. — La semaine commence mieux que n'a fini l'autre. Les nouvelles politiques sont meilleures et les ordres d'achat nombreux. Cependant, l'emprunt italien fléchit de 30 c. et la banque de France de 20 fr. ; mais la rente gagne 27 c. 1/2 et le crédit mobilier 8 75.

Si l'on excepte le Midi qui perd 1 25, tous les chemins de fer viennent en fermeté ou en hausse. Le Lyon pour 1 25, le Nord pour 5 fr. ; l'Ouest pour 2 50. L'Est et l'Orléans ne sont pas cotés.

La fin du marché est satisfaisante.
Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

Des entretiens scientifiques et littéraires auront lieu à Cahors, tous les vendredis, dans une des salles de la Mairie.

Ils seront publics.

Les dames auront des places réservées.

M. Richaud, proviseur du Lycée, inaugurera ces entretiens vendredi prochain, 12 janvier, à 8 heures précises du soir.

Il parlera de *Lucterius* et des derniers efforts de la Gaule indépendante.

Nous ferons connaître successivement les personnes qui devront prendre la parole et les sujets qu'elles se proposeront de traiter.

On lit dans la *Semaine Catholique* :

Le veuvage de l'église de Cahors va cesser, et un nouveau prêtre viendra bientôt ajouter un anneau à la chaîne mystique de cette insigne église qui compte, je crois, 79 évêques. Le *Moniteur* du 30 décembre vous aura déjà appris la nomination de M. l'abbé Grimardias, curé de la Cathédrale de Clermont, à l'évêché de Cahors, vacant depuis la mort du regretté Mgr Peschoud.

Vous pouvez annoncer aux cadurciens que la Providence leur envoie un homme selon le cœur de Dieu. Plein de science, esprit élevé et conciliant, prêtre aux manières affables, au caractère doux et charitable, M. Grimardias s'est concilié à Clermont la sympathie non seulement de son vénérable évêque, et de sa belle paroisse, mais encore de toute la ville de Clermont, qui le verra s'éloigner avec regret. Que le clergé cadurcien, que les fidèles se réjouissent ! Le successeur de NN. SS. Bardou et Peschoud, apportera leur charité, leur bonté, la vérité, la paix et par dessus tout leur amour pour l'Eglise et pour son chef vénéré.

On lit dans le *Moniteur du Puy-de-Dôme* qui se publie à Clermont, les lignes suivantes sur le nouvel évêque de Cahors.

Par décret impérial du 30 décembre, M. l'abbé Grimardias, archiprêtre de Notre-Dame à Clermont, est nommé à l'évêché de Cahors, vacant par le décès de Mgr. Peschoud.

Cette nouvelle, quoiqu'elle fût pressentie depuis longtemps, a produit parmi nous une vive impression. Depuis dix-huit ans que M. Grimardias exerçait les fonctions de curé de la Cathédrale, il avait su par ses vertus, l'élevation et la largeur de son esprit, l'activité de son zèle, se concilier l'estime générale, en même temps que par ses manières pleines de distinction et son exquise bienveillance il avait gagné toutes les sympathies. Aussi le public le désignait-il depuis longtemps pour les hautes fonctions auxquelles il vient d'être appelé ; et maintenant, tout en applaudissant au choix de l'Empereur, éprouve-t-il un profond sentiment de regret à la pensée de perdre un homme d'un si rare mérite. Nos vœux et notre affection le suivront sur le champ plus vaste qui lui est ouvert, et l'éloignement ne nous fera pas oublier le bien qu'il a accompli parmi nous.

On nous écrit de Limogne :

Une tentative d'assassinat a eu lieu le 5 au soir, vers onze heures, au lieu de Jemblusse. F. avait donné plusieurs coups très-graves à sa femme au moyen d'un couteau en forme de serpe. M. Bessac, docteur-médecin, à Limogne, mandé aussitôt, a constaté de graves blessures au crâne et à l'œil droit. Il espère cependant pouvoir sauver la victime.

F. a déjà été condamné à dix jours de prison pour coups donnés à sa femme.

On nous écrit de Bretenoux :

La foire du 2 janvier, tenue à Gagnac, a été fort belle malgré un épais brouillard qui a duré toute la journée.

Les porcs gras s'y vendaient de 30 à 35 fr. les 50 kil. poids vif. — Les porcs de deux à trois mois de 15 à 20 fr. — Ceux de trois à six mois de 25 à 30 fr.

Cette foire, dite foire des cochons, ne comptait pas moins de 300 de ces animaux.

On nous écrit de Gramat :

Le sieur Larouffe, aubergiste, s'aperçut, ces jours derniers, qu'on lui avait volé un cochon qu'il engraisait avec un soin spécial. Les recherches qu'il fit amenèrent à constater que l'animal, conduit à un kilomètre du bourg avait été égorgé sur la route par les voleurs, puis placé sur une charrette couverte et emporté. On n'est pas encore parvenu à atteindre les coupables.

Obligations du Crédit Foncier.

On peut souscrire dans toutes les Recettes des finances et chez tous les Correspondants de la Société :

- 1° Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 % remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort.
- 2° Des obligations communales à 10 ans d'échéance, rapportant 5 %.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- Naissances.*
- 6 janvier Manhiabal (Jeanne-Marguerite-Julie), rue Mascoutou.
 - 8 — Taillade (Gustave), rue du Lycée.
 - 8 — Saint-Jean (François-Jules), rue de la Liberté.
- Mariages.*
- 7 janvier Béréilh (Jean-Baptiste), employé au recrutement et Pichonet (Marie-Joseph), lisseuse.
 - 10 — Cros (Jean), charpentier et Bès (Marie), couturière.
- Décès.*
- 7 janvier Molénat (Pierre), fusilier au 83^e, 22 ans (Hospice).
 - 8 — Robert (Jean), vigneron, 67 ans, Cabessut.
 - 8 — Lacombe (Jacques), 45 ans, Béguos.
 - 10 — Vidaillet (Pierre), cordonnier, 48 ans, (Hospice).
 - 10 — Clémentine (Marie) 46 ans, (Hospice).
- Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Jurisprudence.

Aubergiste. — Vol d'effets. — Responsabilité.

Un sieur Lamotte, s'étant présenté pour passer la nuit dans l'auberge du sieur Gelly, à Nîmes, fut logé dans une chambre à deux lits, sur l'un desquels se trouvait déjà couché un étranger. Lamotte, qui était couché tout habillé, s'étant réveillé quelque temps après, s'aperçut qu'on lui avait volé sur lui, un portefeuille et un porte-monnaie contenant 405 fr. et que l'étranger avait disparu. Ce dernier fut arrêté et condamné plus tard, comme coupable de ce vol à deux mois de prison.

Aux termes de l'article 1953 du code Napoléon, Lamotte cita l'aubergiste devant le tribunal civil de Nîmes, en paiement de la somme de 405 fr. Devant le tribunal on a plaidé pour Gelly, que le juge de paix est seul compétent pour statuer sur la demande.

Le 3 décembre 1864, jugement du tribunal de Nîmes, qui rejette l'exception d'incompétence. Appel de la part de Gelly ; arrêt par lequel :

« La Cour ; — attendu que l'article 20 de la loi de 1838 attribue aux juges de paix le droit de prononcer sur les contestations entre aubergistes et voyageurs pour perte de leurs effets ; et que le mot effet comprend évidemment l'argent.

« Attendu que la loi ne distingue pas entre les cas où les effets ont été déposés, c'est-à-dire remis aux mains de l'aubergiste, et le cas où ils ne lui ont pas été livrés ; que, dans cette dernière hypothèse, l'aubergiste est devenu responsable, par suite de ce fait que le voyageur loge dans son auberge ; d'où il suit que la distinction faite par le tribunal est arbitraire et illégale ;

« Par ces motifs, — réforme le jugement dit et déclare que le tribunal civil est incompétent ;

« En statuant sur le fond demandé par Lamotte. — Attendu que la demande formée par Lamotte est de la compétence du juge de paix, et que par suite, la Cour est incompétente ;

« Rejette la demande en évocation, et dé-laisse les parties à se pourvoir ainsi qu'elles aviseront. »

EXPOSITION INTERNATIONALE DE PÊCHE
A BOULOGNE-SUR-MER
Du 1^{er} Août au 16 Septembre 1866.

Cette Exposition, ouverte à Boulogne, sur l'initiative de M. le Préfet du Pas-de-Calais, et sous le patronage de Son Exc. le Ministre de la marine et des colonies, est, par la date de l'arrêté officiel qui l'institue, la première de ce genre qui doivent se tenir en France.

Sa spécialité, d'où naîtra son intérêt la distingue profondément de l'Exposition universelle de 1867, et lui permet d'obtenir beaucoup de succès, même à la veille de ces grandes assises de l'industrie manufacturière.

Elle ne doit pas sortir, en effet, du domaine des eaux : mais ce domaine lui appartient tout entier. Elle embrassera donc tout ce qui a rapport :

- 1° Aux pêches de l'Océan et des grandes mers intérieures ;
- 2° Aux pêches des fleuves, rivières, lacs, canaux, étangs ;
- 3° A la pisciculture maritime et fluviale.

On y admettra les bâtiments et modèles de bâtiments destinés à la pêche, les objets servant à l'équipement des bâtiments et des pêcheurs, les filets et tous autres engins de pêche, les tannins, les amorces naturelles ou artificielles, les matières premières, machines et outils servant à la fabrication de ces différents objets, les instruments usités pour la préparation du poisson, les échantillons de sel employés dans les salaisons, les appareils employés à l'emballage et à l'expédition du poisson, les produits directs et industriels de pêche, les modèles de bassins, instruments ou procédés de pisciculture, les ouvrages spéciaux, les écrits, dessins, tableaux, plans et autres productions des beaux-arts, de la librairie ou de l'industrie concernant la pêche et la pisciculture.

Un aquarium renfermant vivantes les principales espèces de poissons, crustacés et mollusques de nos mers sera établi. Les aquariums particuliers seront admis et alimentés par les soins de la Commission d'organisation.

L'exposition internationale de pêche de Boulogne, ainsi comprise et réalisée, sera la manifestation complète de l'activité humaine appliquée à l'exploitation des mers et des fleuves.

La ville de Boulogne, où elle se tiendra, est l'une des villes importantes de France. Comme port de pêche, elle occupe l'un des premiers rangs. Sa situation géographique, au centre du détroit du Pas-de-Calais, entre l'Océan et les mers du Nord, est vraiment exceptionnelle. 450,000 voyageurs passent chaque année sur ses quais. Dans la saison d'été, celle qui est choisie pour l'Exposition, elle est l'une des plus fréquentées d'entre les villes de bains et voit sa population s'élever jusqu'à 50,000 et 60,000 âmes, par l'affluence des visiteurs.

Tout s'y réunit pour assurer une publicité considérable à l'Exposition qui s'y prépare, et pour donner une grande notoriété aux œuvres et produits qui y figureront.

Les demandes d'admission doivent être adressées avant le 1^{er} mars 1866, à M. le Secrétaire de l'Exposition, à Boulogne-sur-Mer. Elles sont reçues dès à présent.

Les frais de transport, aller et retour, ainsi que ceux d'assurance maritime et contre l'incendie sont à la charge de la Commission de l'Exposition.

Toutes facilités seront données aux exposants pour la vente des produits et objets par eux envoyés.
Pour extrait A. Laytou.

Faits Divers.

Au dernier tirage des obligations Mexicaines, un des deux lots de 500,000 fr. est échu à M. Alexandre de Briat, de Brives, qui avait pris à la recette générale de Tulle l'obligation n° 220,034.

LE GATEAU DES ROIS.

La fête de l'Epiphanie ou des Rois marque le jour où le Christ commença à se faire connaître aux gentils et où les quatre mages vinrent l'adorer.

En France, cette fête a conservé toute sa popularité, et l'antique usage de manger en famille le gâteau traditionnel ne paraît pas près de s'éteindre. Dans la Beauce, on soupe généralement la veille des Rois.

Le président du repas est toujours la personne la plus considérée d'entre les convives. Avant d'entamer le gâteau, on fait mettre à table un jeune garçon, un enfant, et la première part une fois coupée, le président dit : *Febe* (Feve). L'enfant répond en se levant : *Domine*. Cette part est mise en réserve, et on la donne au pauvre qui vient la demander dans les termes naïfs qui suivent :

- Honneur à la compagnie
- De cette maison
- A l'entrée de votre table
- Nous vous saluons.
- Nous sommes venus d'un pays étranger
- Dedans ces lieux.
- C'est pour vous faire la demande
- De la part à Dieu.

La charitable tradition de la part à Dieu, existe encore dans d'autres contrées de la France, quelquefois sous une autre forme, mais presque partout elle se traduit par des aumônes au profit des pauvres.

INCONVÉNIENT DE L'HABIT NOIR.

Voici, dit M. Claretie dans le *Figaro*, pourquoi je déteste complètement l'habit noir. C'était l'été dernier, à Trouville, un jour de fête et de fête d'orphéons !

Le concours devait avoir lieu le matin, et dès le lever, semblable en cela au solennel et respectable M. Clapissou, je m'étais revêtu de la livrée d'ordonnance — habit de rigueur.

L'heure du déjeuner venue, j'entre à la table d'hôte au moment où Léo Delibes, membre du Jury, y pénétrait, mais sans façons, en casquette de voyage et en vareuse de flanelle rayée de rouge — costume de baigneur retour de la lame.

Delibes s'assied, souriant et saluant ça et là les amis, Victor Massé, Th. Semet, etc.

Je fais le tour de la table, cherchant ma place.

A ce moment, j'entends à deux pas de moi une voix — et quelle voix ! une voix de femme — dire doucement :

— *Du pain, s'il vous plaît !*

Je continue à chercher ma place.

— Je vous ai demandé du pain, dit alors la douce voix en se durcissant. *Du pain, garçon !*

Et une petite main — complément de la petite voix — me saisissait en même temps par un pan de mon habit.

La cause de tout, c'était mon habit. Rien ne ressemblait plus à un journaliste en frac qu'un garçon d'hôtel en tenue.

Et — comble d'ironie ! — quelques minutes après, j'entendais la petite voix murmurer à une oreille voisine :

— Regardez donc ce jeune blond, là-bas, comme il est distingué !

Et elle parlait — la malheureuse — de Léo Delibes, en vareuse de flanelle !

— Le clergé de Paris a perdu, en 1865, 36 de ses membres.

Il est né, en 1864, dans les arrondissements de Paris, peuplés de 1,696,141 individus, 63,835 enfants des deux sexes, savoir : garçons 27,231 ; filles 26,604. — Total : 53,835.

Dans ce total il y a eu 38,967 enfants légitimes, 14,856 enfants naturels. — Si bien que pour trois enfants légitimes il y a eu un peu plus d'un enfant naturel. Disons bien vite à l'honneur des pères et mères que sur ces 14,866 enfants naturels 3,600 ont été reconnus et que 11,266 ne l'ont pas été. Il y a eu 4,264 enfants mort-nés. — Il s'est fait dans la même année 16,714 mariages. — En résumé, le chiffre des naissances ayant été de 53,835, le chiffre des décès ayant été de 44,913, il y a donc eu une différence des naissances sur les décès de 9,922 individus.

— L'annuaire du bureau des longitudes renseigné par les bureaux de l'hôtel-de-ville, constate ce fait curieux. Il est mort à Paris en 1865 deux centenaires, c'étaient deux femmes. Sur 20 personnes qui sont mortes âgées de 95 à 100 ans, il y avait 14 femmes et 6 hommes.

Décidément les parisiennes sont favorisées de tous les privilèges.

— Un journal de Paris donne les renseignements ci-après au sujet de la réorganisation du service des voitures de place à Paris :

« Il y aura pour l'heure et la course un tarif maximum que les cochers ne pourront dépasser sous aucun prétexte. Ainsi pour les voitures à deux places, le prix serait de 1 fr. 50 c. à 1 fr. 75 c. la course, de 2 fr. à 2 fr. 25 c. l'heure ; pour les voitures à quatre places, de 1 fr. 75 c. à 2 fr. la course, et de 2 fr. 25 c. à 2 fr. 50 c. l'heure.

« Toute liberté sera laissée aux loueurs et aux voyageurs pour débattre les prix. Dans aucun cas, les loueurs ne pourront exiger un prix supérieur au maximum fixé.

Pour extrait A. Laytou.

Bulletin commercial

A présent que voilà les fêtes passées, il y a lieu d'espérer que les affaires en denrées vont sortir de la situation oscillante où elles se sont tenues depuis quelques semaines. Dans quel sens s'ouvrira la campagne de 1866 ? C'est ce qu'il est assez difficile de déterminer, une base solide manquant aux appréciations en hausse ou en baisse. Le sentiment qui prévaut n'est plus aussi favorable à l'élevation des cours. D'une part, les blés en terre ont belle apparence, les récentes gelées les ont dégagés des parasites qui commençaient à leur faire du tort. En second lieu, les demandes de l'étranger, de l'Angleterre notamment, sont très ralenties. Si cette réserve persiste, et qu'il n'arrive aucun dommage aux amblavures, nos halles et nos marchés continueront à être pourvus de telle sorte qu'on aura plutôt de la peine à maintenir les prix actuels qu'à les diriger vers une sensible augmentation.

Soit à Paris, soit en province, nous retrouvons les mercariales de fin de décembre pour toutes les espèces des grains : Le seigle et l'avoine sont mieux tenus généralement que le froment et l'orge. Nos marchés de frontière ou du littoral ont très peu d'activité.

— Il en est autrement, à la satisfaction des détenteurs, vignerons et commerçants, pour les produits viticoles. On achète partout et suivant des prix supérieurs à ceux qu'on attendait.

Cela provient surtout de la « tenue » du vin de 1865, chez lequel l'alcool à la proportion des meilleures années. On ne craint plus les accidents. Et comme, en définitive, les prix sont sortables quant aux débitants ou consommateurs, les approvisionnements s'opèrent sur une large échelle.

Les alcools sont peu affairés en ce moment. Les prix sont calmes, soit 43 fr. (l'hectol.) pour les 3/6 betterave et 63 francs pour les Languedoc. On ne livre que suivant de bons prix, dans les Charentes, les eaux-de-vie nouvelles.

Malgré des efforts très actifs, le cours des huiles tend plutôt à fléchir qu'à regagner les chiffres de novembre et de décembre. La marchandise disponible se traite dans les 142 à 143 fr. (l'hectol.) La graine colzade 33 à 34 fr. Le livrable en huiles, quatre mois d'été, n'obtient que 116 fr. Le stock est plus important qu'on ne le croyait, on qu'on affectait de le croire.

Baisse nouvelle, mais peu accentuée, à l'égard des sucres. En entrepôt de Paris, on cite des affaires aux cours de 58 à 59, 50 (les 100 kil.) brut indigène. Les raffinés sont à 129, pour les belles sortes. L'épicerie détaillée à 1 fr. 40 (le kil.) qualité choisie.

La semaine a été excellente en ce qui concerne le bétail. Bien que le marché central et les places des départements aient eu des apports exceptionnellement considérables, tout s'est enlevé sans hésitation, à des prix satisfaisants pour les éleveurs. Sceaux et Poissy ont eu deux journées fructueuses tant pour le gros bétail que pour le petit. Même faveur à l'égard des porcs conduits à Saint-Germain-en-Laye et à la Chapelle. Le cours moyen sur pied a été de 1 fr. 26 (le kilo). Il convient de dire que les animaux amenés étaient presque tous de belle venue et d'un engraissement remarquable.

Le carnaval sera court en 1866. Aussi se prépare-t-on de toutes parts aux choix des bœufs gras. Le concours de Poissy promet des résultats magnifiques. Beaucoup de villes, même très distantes de Paris, y enverront prendre leurs sujets triomphateurs. Le syndicat des bouchers a déjà arrêté les noms des trois animaux qui seront promenés les dimanches, lundi et mardi gras. Ils s'appelleront, sauf rectification, *Benoiton, Pipe-en-bois et Belle-Hélène*.

Il résulte des documents statistiques publiés par l'administration des douanes sur le commerce de la France pendant les onze premiers mois de 1865, que la valeur des marchandises importées s'est élevée à deux milliards 524 millions de fr., excédant de 116 millions le total de l'importation pendant l'époque correspondante de l'année précédente.

L'exportation représente une valeur de 2 milliards 382 millions, contre 2 milliards 700 millions pour les onze premiers mois de 1863.

Quant aux perceptions opérées par les deux services de douanes et de contributions indirectes, elles donnent comme restant acquis au Trésor, déduction faite des dépenses pour primes et drawback, un chiffre total de 657 millions, qui dépasse de 52 millions les sommes que ces mêmes perceptions avaient produites du 1^{er} janvier au 30 novembre 1864.

Pour extrait : A. LAYTOU.

L'ŒUVRE DU CATHOLICISME en Pologne.

Avec le mois d'octobre, l'Œuvre du Catholicisme en Pologne a vu s'achever la première année de son existence. Comment, depuis la première réunion, elle a pu ne pas interrompre un seul instant la mission d'assistance, et de soulagement qu'elle avait entreprise à l'égard des pauvres réfugiés polonais : c'est le secret de la Providence. Pour nous, il nous est impossible de jeter les yeux sur cette année sans une vive émotion et sans une reconnaissance profonde. Depuis le jour où une aumône de sept francs, apportée par un prêtre du clergé de Paris, a constitué le premier fonds de notre trésorerie, jusqu'au 31 octobre dernier, l'Œuvre a distribué à l'émigration polonaise, en secours de toutes sortes, la somme de 418,888 francs. C'est une moyenne de plus de 325 francs par jour.

Nous l'avons déjà dit dans le précédent compte rendu, et nous tenons à le répéter, sans l'attribution que plusieurs de NN. SS. les Evêques ont bien voulu nous faire de la totalité ou d'une partie des aumônes du jubilé de leurs diocèses, il nous eût été impossible, depuis plusieurs mois déjà, de continuer le bien commencé ; et il eût fallu, à notre grand regret, renoncer à avoir notre part dans le magnifique travail de dévouement et de charité provoqué en France par les souffrances de l'émigration polonaise. Nous ne tarderons pas à publier la liste intégrale des aumônes qui nous sont arrivées par cette voie. La piété a prouvé une fois de plus « qu'elle était utile à tout : » et ce sera assurément une consolation pour le cœur du Saint-Père de penser que les faveurs spirituelles dont il s'est plu à enrichir le monde catholique ont été pour beaucoup de fidèles une admirable occasion de soulager abondamment des frères proscrits, exilés, dépouillés de tout.

Cependant, si nous ne publions pas encore aujourd'hui la liste des aumônes jubilaires envoyée à l'Œuvre par plusieurs diocèses de France, nous tenons à faire parvenir un remerciement immédiat à un diocèse d'Irlande.

Déjà, dans le second compte rendu, nous avions exprimé notre reconnaissance à Mgr Cullen, archevêque de Dublin, pour la souscription personnelle qu'il nous avait adressée, et pour la lettre élogieuse dans laquelle il avait fait connaître notre Œuvre au clergé et au peuple irlandais. Il y a un mois, le diocèse de Cloyne, dans le comté de Cork, répondant à l'appel de son premier pasteur, Mgr Keane, nous a fait remettre une somme de 4,490 francs. Une fois de plus, l'Irlande et la Pologne se sont fraternellement embrassées sur le cœur de la France.

Au commencement de sa belle saison, nous avions pensé pouvoir suspendre les distributions régulières de secours jusqu'au retour de l'hiver. Ce système, que la prudence et l'intérêt même de l'émigration semblaient nous imposer, n'a pu tenir contre les événements, et les conseils de l'économie ont dû se taire en présence de besoins au moins aussi nombreux et aussi urgents que ceux de la période précédente.

Toutefois, que nos bienfaiteurs ne se méprennent pas sur les motifs qui ont dicté notre conduite. L'Œuvre n'a point oublié qu'en faisant la charité et en distribuant des secours, elle devait surtout se préoccuper de l'avenir des réfugiés polonais, et les mettre le plus vite possible en état de pourvoir par eux-mêmes à leur existence. Il ne faut donc pas penser que, par une indulgence mal entendue, nous ayons continué de soutenir les Polonais qui, après plusieurs mois de séjour en France, étaient à même de gagner honorablement leur vie. Il résulte, au contraire, de la confrontation de nos listes actuelles avec celles de l'année dernière que les sept huitièmes des réfugiés primitivement secours sont maintenant placés et pourvus de travaux lucratifs. Nous aurions donc pu, sans inconvénient, nous borner à allouer, dans la mesure de nos ressources, un subside mensuel aux étudiants qui sont hors d'état de gagner leur vie, si, à partir du mois de juillet jusqu'à ce moment, plus de trois cents nouveaux émigrés n'étaient arrivés à Paris. Les uns, mais en petit nombre, venaient directement de Pologne; les autres, établis en Turquie, fuyant l'épidémie qui faisait de si cruels ravages à Constantinople; d'autres enfin quittaient les pays limitrophes de la France pour venir trouver sur notre sol hospitalier les secours que le gouver-

nement français répartit avec libéralité entre les réfugiés polonais. Au commencement de novembre, un de ces réfugiés est venu de Suisse à pied. Il ne savait d'autre mot français que le nom de Paris qu'il répétait le long de sa route.

La situation précaire de ces nouveaux arrivés les recommandait à notre attention : nos ressources nous permettaient de faire pour eux ce que nous avions fait pour leurs devanciers : nous l'avons fait sans hésiter. C'est ainsi que du 15 juillet au 31 octobre nous avons dépensé la somme de 40,440 fr.

Cette somme a été répartie de la manière suivante :

1. Subsidés mensuels accordés aux étudiants (20 ou 25 fr. par tête) et achat de livres	8,521
2. Subsidés mensuels accordés aux familles	5,535
3. Subsidés mensuels accordés aux apprentis	2,006
4. Achat d'outils	1,015
5. Frais de voyage et d'installation des Polonais placés en province ou partis pour l'étranger	4,497
6. Aux Visitandines polonaises de Vilna, récemment établies à Versailles, pour les aider dans leur fondation	4,000
7. Secours extraordinaires donnés aux malades ou aux blessés	12,114
8. Secours d'urgence donnés aux nouveaux arrivés	4,772
9. Traitement de deux employés, frais d'administration, d'imprimerie et d'affranchissement	980
Total	40,440

Les étudiants aidés par l'œuvre et inscrits aux écoles de médecine, de droit de pharmacie, de commerce, à l'Ecole polonaise de Montparnasse, ou se préparant par l'étude des sciences à entrer dans les écoles du gouvernement, ont presque tous subi leurs examens de la manière la plus satisfaisante. Ils ont par là répondu dignement à la bienveillance du Ministre qui, après leur avoir fait ouvrir gratuitement l'entrée de nos diverses facultés, leur avait si généreusement accordé ; sur notre demande, les livres nécessaires à leurs études ; par là aussi, ils ont fait honneur au patronage à l'aide duquel les divers comités polonais établis en France leur avaient facilité les moyens de se préparer aux professions libérales.

Le nombre des étudiants assistés en ce moment par l'Œuvre s'élève à cent dix. Ce n'est rien moins qu'un budget mensuel de plus de 2,500 francs dont nous nous sommes chargés pour prêter assistance à une des catégories les plus intéressantes de la nouvelle émigration. Le 15 novembre, jour où recommencent les cours de nos écoles, nous avons réuni ces jeunes gens ; et au nom de toutes les sympathies dont nous sommes animés pour eux, nous les avons exhortés à entrer vaillamment dans cette nouvelle année scolaire et à faire toujours distinguer les étudiants polonais par une conduite irréprochable, et par cette assiduité au travail qui prépare infailliblement les succès de l'avenir.

Plusieurs prêtres ou ecclésiastiques, nouvellement arrivés à Paris ont été placés par l'Œuvre. Un prêtre a été envoyé comme aumônier dans un pensionnat tenu par les frères à Digoin (Haute-Saône). Un autre prêtre, docteur en théologie, a été accueilli par Mgr l'Evêque d'Orléans. NN. SS. les Evêques de Lugon, de Coutances, de Saint-Brieuc ont ouvert à plusieurs de nos jeunes protégés l'entrée de leurs petits et de leurs grands séminaires. Plusieurs demandes nous sont encore adressées en ce moment par des jeunes gens qui voudraient se consacrer à l'état ecclésiastique. Nous ne voudrions pas être indiscrets en les recommandant à ceux de NN. SS. les Evêques qui ont déjà tant fait pour l'Œuvre. Mais il est d'autres diocèses dont nous nous permettons de solliciter le concours, afin de ne pas laisser périr des vocations qu'il importerait si fort de favoriser dans l'intérêt de l'Eglise de Pologne.

Plusieurs jeunes filles de la nouvelle émigration ont aussi reçu la plus touchante hospitalité dans le couvent des religieuses de Jésus et Marie, à Lyon et dans celui du Bon-Sauveur, à Saint-Lô. Nous ne saurions témoigner ici une trop vive gratitude à Mgr l'Evêque de Coutances qui a mis tant de zèle à procurer aux petites Polonaises l'entrée gratuite des pensionnats religieux de son diocèse, et aux charitables intentions duquel nous n'avons pu encore répondre d'une manière complète.

Le monastère des Visitandines de Vilna, transporté en France au mois de mars dernier, et si visiblement protégé dans ses épreuves par la divine Providence, a pu, conformément aux vœux les plus ardents des religieuses, être conservé dans son intégrité. Une humble maison, située à Versailles, abrite maintenant ces filles de Saint-François de Sales : leur confiance dans la charité française n'a point été trompée ; elles pourront désormais prier en paix pour leurs persécuteurs, pour leur malheureuse patrie, et pour les bienfaiteurs qui les ont si généreusement accueillies à leur arrivée en France. L'Œuvre du Catholicisme en Pologne ne pouvait demeurer étrangère à une fondation si intéressante : elle aurait voulu pouvoir y contribuer dans de plus larges proportions ; son Conseil a voulu du moins qu'une somme de mille francs fût le témoignage de sa respectueuse admiration pour ces héroïques servantes du Seigneur, et comme une humble pierre mise dans les fondements du monastère nouveau.

Nous aurions bien d'autres faits intéressants à mettre en lumière, si, après avoir parlé des épreuves qu'endurent encore les exilés, nous pouvions dire la situation effroyable à laquelle se trouvent réduites en ce moment toutes les provinces de l'ancienne Pologne. Sans entrer dans des considérations auxquelles ce compte rendu doit demeurer étranger, nous bornerons-nous à rappeler que jamais il n'a été plus nécessaires de recommander à Dieu par la prière la cause de cette Eglise, et de faire d'abondantes aumônes pour soulager les membres errants de cette infortunée nation.

Oui, pour emprunter à un éloquent défenseur de cette grande cause un langage désormais consacré par la mort, « c'est le temps pour nous, enfants de l'Eglise, de nous souvenir des traditions de nos pères » dans la foi, et de ces Eglises martyres secourues de loin, dans leur détresse, par des Eglises plus fortunées ; c'est le temps de nous souvenir des prières des apôtres et du grand Saint Paul, se faisant, à travers le monde romain, quêteur de secours et d'aumônes pour les chrétiens réunis, dispersés, martyrisés de Jérusalem. »

L'hiver va commencer et ramener avec lui son cortège accoutumé de souffrances. Nous ne pouvons pas les redouter pour nos chers exilés. Cependant nous ne l'ignorons pas, les circonstances dans lesquelles nous élevons la voix, sont favorables. C'est à peine au lendemain de l'épidémie qui a sévi dans plusieurs de nos départements et laissé derrière elle des veuves et des orphelins auxquels notre devoir est de tendre immédiatement une main généreuse. Malgré cela, nous n'hésitons pas à nous adresser de nouveau à toutes les personnes qui, l'année dernière, ont encouragé l'Œuvre à ses débuts. Nos charges actuelles sont énormes et notre avenir est incertain : mais la divine Providence est très-riche, et la charité française est infatigable.

Le Directeur général de l'Œuvre, ADOLPHE PERRAUD,

Etude de M^e Oscar Michelot, notaire, à Sarlat.

Extrait d'acte de Société.

Une société est formée entre Massol et Redon, horticulteurs à Gourdon en nom collectif, sous la raison sociale Massol et Redon ; Sa durée est fixée à dix ans, sauf le cas de décès de l'un des deux associés.

Etude de M^e Ayzac, avoué, à Gourdon.

Vente sur saisie immobilière.

Par procès-verbal de Ayrole, huissier, à Gourdon, il a été procédé, à la requête de François Jarlan, à la saisie, au préjudice de Catherine Dauliac, Marie Deleros et Louis Vidal, de biens tels que friches, terres, maison et sol. Ces biens, situés sur la commune d'Ussel, canton de Saint-Germain, seront vendus le 6 février 1866, à 11 heures du matin, au tribunal de Gourdon, sur la mise à prix de 500 francs.

Extrait du *Gourdonnais*, n^o 977.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

VIN DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE
Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

POUDRE DE ROGE
Purgatif aussi sur qu'agréable
Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PERLES D'ETHER DU D^r CLERTAN
Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES ET POUDRE DU D^r BELLOC
L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives ; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES DE VALLET
Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES :

Cahor, Vinel ; — Figeac, Poel ; — Gourdon, Cabanès ; Souillac, Plancaissagne.

TABLEAU DES DISTANCES
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.

A LOUER UN GRAND APPARTEMENT
au 1^{er} étage, situé rue Portail-au-Vent, avec écurie et remise.
S'adresser à M. Moncoutier, limonadier, café Bousquet, qui en est le propriétaire. Prix modérés.

Le collage des Vins

PAR LA **PULVÉRINE D'APPERT**

(INVENTEUR DES CONSERVES ALIMENTAIRES)

Est le clarifiant le plus prompt, le plus infaillible.

Mariage facile des vins de différents crus.

8 fr. le kil. pour 52 ou 64 pièces de vin. (C'est 6 ou 12 c. au plus par hectolitre) Par 5 kil. et au-dessus, franco et payable à 3 mois, au-dessus suivi de remboursement.

S'adresser à l'usine, rue de la Mare, 75, Ménilmontant-Paris.

Nouvelle édition, d'une cause fréquente et peu connue

D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ

A L'USAGE DES GENS DU MONDE.

Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population avec des observations de guérison.
Par le D^r JOZAN, prof. spécial de pathologie ur-générale, rue de Rivoli, 182.
4^e édit. 1 vol. de 626 pag. prix 5 fr., poste, 6 fr. sous double enveloppe, chez l'auteur, REMASSON, libr. 26, r. de l'Arc-Comédie, et les princ. libr. de Paris, des départ. et de l'étranger.
Du même auteur : **Traité pratique des MALADIES DES VOIES URINAIRES**

Chez l'homme et chez la femme et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, à l'usage des gens du monde.

10^e édit. 1 vol. de 900 pag. enrichi de

314 FIGURES D'ANATOMIE

Maladies contagieuses. Rétrécissements. Catarrhe de vessie. Gravelle. Pierre. Stérilité. Pertes. Débilité, suite d'excès. Hydrocèle. Maladies des femmes. Traitement. Hygiène. Préventifs.
Prix : 5 fr. par la poste, 6 fr. double enveloppe. — Les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes chez leur pharmacien. — Traitement, consultations de midi à 2 heures, et par correspondance. (Affranchir.)

PATÉ ET SIROP

DE

BERTHÉ

A LA CODÉINE

Préconisés par tous les médecins contre les Rhumes, la Grippe et toutes les Irritations de Poitrine.

AVIS

Des contrefaçons blâmables excitées par le succès du Sirop et de la Pâte de Berthé, nous obligent à rappeler que ces produits si justement renommés ne se livrent qu'en boîtes et en flacons portant la signature ci-contre.

Berthé
Pharmacie, Lauréat des Médecins.

151, rue Saint-Honoré, 151, A LA PHARMACIE DU LOUVRE et dans toutes les pharmacies.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.